

DEC131193DR04

Décision portant nomination de M. François MARABELLE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8212 intitulée Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI portant création, à compter du 01/01/2010, de l'unité n° UMR8212 intitulée Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement, dont le Directeur est M. Cyril MOULIN ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. François MARABELLE, Ingénieur du CEA de catégorie 3, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR8212 à compter du 25/03/2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à GIF-SUR-YVETTE, le 16 avril 2013

Pour le président et par délégation,

le Directeur d'unité
Cyril MOULIN
Le Directeur



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33